



**OPERATION DE REMPLACEMENT DES
MACHINES AU PERCHLORETHYLENE DANS LES
PRESSINGS DU BASSIN LOIRE-BRETAGNE
FORMULAIRE DE DEMANDE D'AIDE**

**Merci de remplir et d'envoyer votre
dossier complet à :**



**FEDERATION FRANCAISE DES
PRESSINGS ET BLANCHISSERIES
Cellule d'animation des pressings
1bis, rue du Havre
75 008 PARIS**

**COORDONNEES DES PERSONNES QUE VOUS POUVEZ CONTACTER POUR VOUS AIDER A
REPLIR LE FORMULAIRE :**

**Gajathiry SIVARAJAH, 01 42 01 85 08, gajathiry.sivarajah@ffpb.fr
Mélanie LE GALL, 06 40 49 64 22, melanie.legall@ffpb.fr**



FORMULAIRE DE DEMANDE D'AIDE FINANCIERE

**IMPORTANT : Attendre l'accord de l'agence avant de démarrer le projet
(cf. articles 8 et 13 des règles générales)**

IDENTIFICATION (lieu de réalisation du projet)

Nom du demandeur :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Personne à contacter :

Tél :

Télécopie :

Courriel :

SIRET : / / / / / / / / / / / / / / / /

NAF/APE : / / / / /

Avez-vous déjà bénéficié d'une aide de l'agence : oui non

L'entreprise est (1) : une Petite entreprise une Moyenne entreprise un Groupe Ne sait pas

Nom du conseiller technique pour ce projet (s'il y a lieu) :

maître d'œuvre bureau d'étude autre, à préciser :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Personne à contacter :

Tél :

Télécopie :

Courriel :

VOTRE PROJET

Intitulé :

Description sommaire :

Coût prévisionnel en euros hors taxe (HT)	Date prévisionnelle de début du projet	Durée prévisionnelle du projet (en mois)

(1) « Petite entreprise » = effectif consolidé **inférieur à 50 personnes** (cumul effectif de l'entreprise et celui des entreprises détenant ou détenues à plus de 25 % du capital), et soit le chiffre d'affaire annuel n'excède pas 10 M€, soit le bilan annuel n'excède pas 10 M€.
« Moyenne entreprise » = effectif consolidé **inférieur à 250 personnes** (cumul effectif de l'entreprise et celui des entreprises détenant ou détenues à plus de 25 % du capital), et soit le chiffre d'affaire annuel n'excède pas 50 M€, soit le bilan annuel n'excède pas 43 M€.
« Groupe » = effectif consolidé **supérieur à 250 personnes** (cumul effectif de l'entreprise et celui des entreprises détenant ou détenues à plus de 25 % du capital), et soit le chiffre d'affaire annuel excède 50 M€, soit le bilan annuel excède 43 M€.

ATTESTATION AIDES DE MINIMIS



PRESSINGS

L'aide de l'agence de l'eau est accordée conformément au RÈGLEMENT (UE) N°1407/2013 DE LA COMMISSION européenne du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis, publié le 24.12.2013 au Journal officiel de l'Union européenne, le montant des aides publiques accordées ne pouvant excéder 200 000 € sur une période de 3 ans,

Pièces complémentaires
à joindre au formulaire de demande d'aide

ATTESTATION

Je soussigné(e), (nom et prénom)

représentant(e) légal(e) de ,

Atteste que :

- la structure que je représente n'a pas bénéficié d'aides publiques⁽¹⁾ sur les trois derniers exercices en cours ;
- la structure que je représente a bénéficié d'aides publiques⁽¹⁾ spécifiques d'un montant total de :
..... sur les trois derniers exercices en cours ;

Fait, le à

Signature

⁽¹⁾ Doivent être prises en compte les aides publiques de toute nature (subvention directes, mise à disposition de personnels ou de locaux, etc.) attribuées par l'Etat, les collectivités territoriales, les établissements publics ou l'Union européenne au titre des de minimis.

FICHE TECHNIQUE

TRAVAUX ENVISAGES

Nature des équipements envisagés	Coût unitaire (€)	Quantité	Total en € HT
Machine de nettoyage :			
Rétentions :			
Autres travaux :			

Penser à bien transmettre à l'agence les devis détaillés des travaux envisagés.

GESTION DES DECHETS ET SOUS-PRODUITS

- Précisez la gestion envisagée des déchets et sous-produits issus du fonctionnement de la nouvelle installation :

Quels seront les déchets et sous produits ?
.....

Nom du collecteur et du centre d'élimination :
.....

- Dans le cas d'une substitution par un procédé d'Aquanettoyage, vous devez informer la collectivité de ces nouveaux rejets au réseau collectif.

Avez-vous pris contact avec votre collectivité : oui non

A NOTER

Versement de l'aide : l'agence versera son aide financière après réalisation des travaux et sur présentation notamment d'un certificat attestant que l'ancienne machine fonctionnant au perchloroéthylène a bien été détruite. Le certificat à compléter vous sera transmis avec la lettre de décision d'aide de l'agence.

Financement de la collecte des déchets dangereux pour l'eau : la collecte et l'élimination des déchets dangereux pour l'eau réalisée par un collecteur conventionné par l'agence sont éligibles aux aides de l'agence. Voir les modalités précises d'aide sur le site internet de l'agence www.eau-loire-bretagne.fr, rubrique entreprises / modalités d'aide / déchets dangereux.

Je certifie l'exactitude des informations indiquées dans ce document.

Le, à

Signature et cachet